

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	23
Pouvoirs	5
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Paola CORREIA a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Carole OUVRARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

Absent(s) excusé(s) :

Guillaume REJMENT

Secrétaire de séance : Sandrine PISANI-VETTRAINO

DELIBERATION N° DEL_2022_032

OBJET: MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES PERMANENTE

Madame Nathalie LALLIER, Maire, expose,

La Commission d'Appel d'Offres permanente a été créée par la délibération n° DEL_2020_014 en date du 9 juin 2020.

Aux termes de cette délibération, la composition de cette commission était définie ainsi qu'il suit :

Titulaires :

- M. Fabrice WARGNIER
- Mme Françoise DODDI-POUYET
- M. Jean-Luc GUGLIELMI
- M. Sylvain HAMARD
- Mme Léa BELLARD

Suppléants :

- M. Fouad IDHAMMOU
- M. Alain COQUERAY
- M. Pascal BRULFERT
- Mme Martine TEILLOUT
- Mme Virginie PAPIN-FILIPE

Suite au décès de Monsieur Jean-Luc GUGLIELMI, il convient de modifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres conformément aux dispositions de son Règlement intérieur approuvé également par la délibération n° DEL_2020_014 en date du 9 juin 2020.

Ainsi, Monsieur Fouad IDHAMMOU, initialement membre suppléant venant immédiatement après le dernier membre titulaire de la liste, devient membre titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Luc GUGLIELMI.

Les membres de la Commission d'appel d'offres sont donc désormais :

Titulaires :

- M. Fabrice WARGNIER
- Mme Françoise DODDI-POUYET
- M. Sylvain HAMARD
- Mme Léa BELLARD
- M. Fouad IDHAMMOU

Suppléants :

- M. Alain COQUERAY
- M. Pascal BRULFERT
- Mme Martine TEILLOUT
- Mme Virginie PAPIN-FILIPE

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Nathalie LALLIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n° DEL_2020_014 en date du 9 juin 2020 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres permanente,

VU le Règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres approuvé par la délibération précitée,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Luc GUGLIELMI, membre titulaire de la Commission,

Après avoir délibéré à l'**unanimité**,

APPROUVE la modification de la composition de la Commission d'appel d'offres permanente.

DÉCLARE Monsieur Fouad IDHAMMOU, membre titulaire de ladite Commission.

PRÉCISE que la Commission d'Appel d'Offres permanente se trouve en conséquence composée comme suit :

En qualité de membres titulaires :

- M. Fabrice WARGNIER
- Mme Françoise DODDI-POUYET
- M. Sylvain HAMARD
- Mme Léa BELLARD
- M. Fouad IDHAMMOU

En qualité de membres Suppléants :

- M. Alain COQUERAY
- M. Pascal BRULFERT
- Mme Martine TEILLOUT
- Mme Virginie PAPIN-FILIPE

CHARGE Madame le Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

Envoyé en préfecture le 27/09/2022
Reçu en préfecture le 27/09/2022
Affiché le 
ID : 091-219104791-20220926-DEL_2022_032-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,